



CONSEIL D'ADMINISTRATION
11 octobre 2022 (18h30)

Rapport de présentation

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Réunion ordinaire du Conseil d'administration Mardi 11 octobre 2022 à 18h30

Date de la convocation : 21/06/2022

Nbre de membres convoqués : 11

ORDRE DU JOUR :

1- Formalités.

- a) Enregistrement des votants.
- b) Modifications survenues par rapport à l'ordre du jour prévisionnel et ses documents annexes.

2- Informations et notifications.

- a) Calendrier de réunions des instances et autres rendez-vous.
- b) Calendrier des activités à venir.
- c) Point budgétaire.
- d) Ressources humaines d'YCID.
- e) Propositions des Commissions permanentes.
- f) Bilan synthétique de l'activité depuis le dernier Conseil.
- g) Décisions du Directeur.
- h) Bons de commande signés par le Directeur.

3- Délibérations.

Réf.	Objet
CA-2022-029	Décision modificative 2022-2
CA-2022-030	Cotisation 2022 à la MDY
CA-2022-031	Renouvellement de la campagne des bourses CYAM 2023
CA-2022-032	Convention de partenariat avec l'IFEP pour la mise en œuvre du programme Collèges solidaires

4- Points divers.

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



1- FORMALITES.

- a) Enregistrement des votants. Selon la convention constitutive, peuvent voter les membres présents ou représentés par leur suppléant ou ayant établi une procuration au bénéfice d'un autre membre du Conseil d'administration. Pour délibérer valablement, la moitié des membres doit être présente ou représentée par procuration.
- b) Modifications survenues par rapport à l'ordre du jour prévisionnel et ses documents annexes.

2- INFORMATIONS ET NOTIFICATIONS.

- a) Calendrier de réunions des instances et autres rendez-vous.

2022	
Conseil d'administration	Mardi 6 décembre
Commission « Soutien aux acteurs yvelinois »	Mardi 15 novembre
Commission « Animation du territoire »	Lundi 21 novembre
Commission « Développement économique »	Mercredi 23 novembre

2023 (propositions)	
Assemblée générale	Samedi 3 juin
Conseil d'administration	Mardi 27 mars (28) Mardi 27 juin Mardi 17 octobre (sous réserve vacances scolaires) Mardi 5 décembre
Commission « Soutien aux acteurs yvelinois »	Mardi 7 mars Mardi 6 juin Mardi 10 octobre
Commission « Animation du territoire »	Lundi 13 mars Lundi 12 juin Lundi 13 novembre
Commission « Développement économique »	Mercredi 15 mars Mercredi 14 juin Mercredi 15 novembre

- b) Calendrier des activités à venir.

Mois	Date	Activité
Octobre	Mercredi 12	Université des Mairies de l'Ouest parisien
	Jeudi 13	Apér'YCID pour les associations : comment votre collectivité locale peut-elle vous soutenir ?
	Samedi 15	Formation : Concevoir son projet d'ECSI / Ritimo
	Jeudi 20	Accueil des nouveaux adhérents

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Novembre	Jeudi 24	Apér'YCID : Trouver son mécénat de compétence.
	Vendredi 25	Formation : Collectivités locales, comment développer son action internationale ? / DAECT
	Samedi 26	Formation : Apprendre à construire un business plan pour créer son entreprise / AFACE
Décembre	Samedi 3	Jury des Jeunes Ambassadeurs
	Jeudi 8	Apér'YCID : présentation du nouveau site internet
	Lundi 12	Cérémonie de clôture de la Rentrée Solidaire

c) Point budgétaire.

Analyse par programmes budgétaires	2022						
	Prévisionnel	Engagé			Réalisé		
		Reports antérieurs	2022	Total	Reports antérieurs	2022	Total
YCID	1 188 238,54	457 570,98	589 146,67	1 046 717,65	69 129,58	457 556,81	526 686,39
Prog-Moyens généraux	246 766,28	0,00	154 284,25	154 284,25	0,00	152 151,98	152 151,98
Opé-Ressources humaines	194 750,00	0,00	126 342,20	126 342,20	0,00	125 657,85	125 657,85
Opé-Communication générale	6 231,84	0,00	6 165,80	6 165,80	0,00	6 165,80	6 165,80
Opé-Frais de structure	27 384,44	0,00	13 160,81	13 160,81	0,00	12 261,71	12 261,71
Opé-Remboursement de frais	7 500,00	0,00	7 053,04	7 053,04	0,00	7 162,62	7 162,62
Opé-Adhésions diverses	10 900,00	0,00	1 562,40	1 562,40	0,00	904,00	904,00
Ecart	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prog-Soutien aux initiatives yvelinoises	346 626,54	343 842,40	206 700,60	550 543,00	45 860,80	146 745,60	192 606,40
Opé-FSI-Y	300 534,54	324 441,40	170 258,00	494 699,40	27 559,80	117 424,00	144 983,80
Opé-OPAP	5 460,00	6 660,00	0,00	6 660,00	5 860,00	0,00	5 860,00
Opé-ATIMM	15 300,00	9 241,00	16 431,00	25 672,00	8 941,00	10 010,00	18 951,00
Opé-CYAM	25 332,00	3 500,00	20 011,60	23 511,60	3 500,00	19 311,60	22 811,60
Ecart	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prog-Accompagnement des acteurs yvelinois	75 228,00	10 227,90	51 453,75	61 681,65	6 227,90	45 615,60	51 843,50
Opé-Formation	5 000,00	0,00	3 520,70	3 520,70	0,00	2 080,70	2 080,70
Opé-Evaluation	14 000,00	0,00	14 978,24	14 978,24	0,00	11 982,59	11 982,59
Opé-MDY	31 228,00	6 227,90	12 734,81	18 962,71	6 227,90	11 332,31	17 560,21
Opé-Autre accompagnement	25 000,00	4 000,00	20 220,00	24 220,00	0,00	20 220,00	20 220,00
Ecart	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prog-Animation du territoire	283 239,72	24 870,28	147 992,35	172 862,63	5 897,88	101 656,31	107 554,19
Opé-ESCI/MYGE	34 398,00	7 934,05	5 449,44	13 383,49	0,00	4 359,55	4 359,55
Opé-JA (Jeunes Ambassadeurs)	1 000,00	0,00	672,20	672,20	0,00	300,00	300,00
Opé-Africa 2020	5 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00
Opé-Autre événementiel	34 380,95	3 600,00	9 127,55	12 727,55	0,00	5 463,00	5 463,00
Opé-Communication	4 695,36	0,00	4 493,33	4 493,33	0,00	4 493,33	4 493,33
Opé-Récital	22 870,88	0,00	19 933,75	19 933,75	0,00	8 284,15	8 284,15
Opé-DAKAR forum	36 634,53	7 336,23	16 424,08	23 760,31	5 897,88	15 621,08	21 518,96
Opé-Clé en main	142 260,00	0,00	91 892,00	91 892,00	0,00	63 135,20	63 135,20
Ecart	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prog-Développement économique	69 686,00	46 400,00	28 715,72	75 115,72	0,00	11 387,32	11 387,32
Opé-Appui aux filières	31 820,00	40 000,00	6 500,00	46 500,00	0,00	5 200,00	5 200,00
Opé-Entrepreneuriat migrants	0,00	5 500,00	0,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00
Opé-Soutien aux entreprises	36 000,00	0,00	21 720,00	21 720,00	0,00	5 900,00	5 900,00
Opé-Autre dévéco	1 866,00	900,00	495,72	1 395,72	0,00	287,32	287,32
Ecart	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prog-Fonds Eau et déchets	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opé-Communes et intercommunalités	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecart	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prog-COVID19	16 692,00	32 230,40	0,00	32 230,40	11 143,00	0,00	11 143,00
Opé-COVID19	16 692,00	32 230,40	0,00	32 230,40	11 143,00	0,00	11 143,00
Ecart	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



d) Ressources humaines d'YCID.

TABLEAU AU 5 octobre 2022			
NOM - Prénom	Employeur	Affectation	Temps de travail affecté à YCID
Mathieu GUERIN	CD78	Directeur délégué (Versailles)	60%
Jean-Philippe GROS	CD78	Chargé administratif et comptable (Versailles)	60%
Auberi GRIMOULT	CD78	Chargée de mission (Versailles)	60%
Marion PERRIN FLAGBO	CD78	Chargée de mission (Versailles)	60%
Jordan MORICE	CD78	Chargé de mission (Versailles)	60%
Berenice GUERIN	CD78	Chargée de mission (Versailles)	60%
Camille VIALAY	CD78	Chargée de projets (Versailles)	60%
Soura DIOP	YCID	Référente réseaux diasporas (Mantes-la-Jolie)	100% (sur un 4/5 ^e de temps)
Jeanne RUFFIN	YCID	Chargé(e) de mission (Versailles) et Plaidoyer services de base et intercommunalités	100%
Garance SEGUIER	YCID	Chargée de communication et évènementiel (Versailles)	100%

A ce jour, les ressources humaines d'YCID comprennent : 7 agents permanents affectés à 60% de leur plein temps à YCID par le Département, 2 agents salariés d'YCID à plein temps, 1 agent salarié d'YCID au 4/5^e de temps.

Il est noté que :

- Malo SAUZET, Chargé de mission « Plaidoyer entreprises et développement économique », a quitté ses fonctions le 31 août ; une offre pour son remplacement est publiée depuis le mois de juillet. Phase de recrutement en cours.
- Nourrou-Dine MIGAN, stagiaire YCID pour le programme Récital, a terminé sa mission le 30 septembre 2022.

e) Propositions des Commissions permanentes.

Commission « Soutien aux acteurs yvelinois » réunie le 27 septembre (19 membres - 12 participants) - Annexe 1.

Au titre du Fonds de soutien, la Commission a émis 2 avis favorables, 3 avis favorables sous réserve(s) et 1 avis réservé, pour un montant global d'engagement nouveau de 28 581€.

Au titre de l'aide au transport international de matériel, la Commission a émis 2 avis favorables de principe. Les aides seront confirmées d'ici la fin de l'année, sous réserve de disponibilité budgétaire pour YCID.

f) Bilan synthétique des activités depuis le dernier Conseil.

Administration générale	2 RDV MEAE : collectivités territoriales (DAECT) & société civile (DRSCP)
Soutien et accompagnement aux	23/6 : restitution des évaluations de projets (partenariat UVSQ) 25/6 : formation déposer un dossier au FSI-Y

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



acteurs yvelinois	5/7 : formation concevoir son projet de CI (2e partie) 6/9 : Commission extraordinaire 17/9 : formation monter un projet agricole 27/9 : Commission
Animation du territoire	11/6 : cérémonie Jeunes Yvelinois pour le monde 13/6 : Commission 13/9 : Commission extraordinaire 22/9 : Apér'YCID comment répondre à l'appel à projets de l'AMP 24-25/9 : Foire Saint Matthieu (village des solidarités) 26/9 : Jury programme collèges solidaires
Développement économique	15/6 : Commission 7/10 : signature convention YCID-AFACE-DER

g) Décisions du Directeur.

Numéro	Date	OBJET
DG-2022-030	07/06/2022	Subvention ATIM au Lions Club de Saint-Germain-en-Laye Doyen
DG-2022-031	07/06/2022	Subvention ATIM à Solidarité Walo
DG-2022-032	07/06/2022	Subvention FSI-Y à ASEET Diaspora
DG-2022-033	07/06/2022	Subvention FSI-Y à MPSGK
DG-2022-034	07/06/2022	Subvention FSI-Y à Up2green reforestation
DG-2022-035	07/06/2022	Subvention ATIM à FINDERRANCE
DG-2022-036	07/06/2022	Subvention ATIM à MOTO ACTION
DG-2022-037	07/06/2022	Subvention FSI-Y à Aide Développement par l'Education au Burkina-Faso (ADEB)
DG-2022-038	16/06/2022	Ordre de mission Jeanne RUFFIN
DG-2022-039	16/06/2022	Ordre de mission Mathieu GUERIN
DG-2022-040	16/06/2022	Ordre de mission Garance SEGUIER
DG-2022-041	19/07/2022	Subvention à l'association MYLAA
DG-2022-042	13/07/2022	Subvention FSI-Y à Mon Afrique a des Rêves
DG-2022-043	13/07/2022	Subvention FSI-Y à ADIFLOR
DG-2022-044	20/07/2022	Octroi d'une bourse 2EA
DG-2022-045	20/07/2022	Ordre de mission Auberi GRIMOULT
DG-2022-046	27/09/2022	Subvention FSI-Y à Jeunesse sans frontières
DG-2022-047	27/09/2022	Subvention FSI-Y à Shekina

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



h) Bons de commande signés par le Directeur.

Numéro	Date	Titre commande	Montant T.T.C.
BC-2022-061	07/06/2022	Marché S-PF-704858 GA 2020-001 : Marché MDY YCID : visite d'opportunité de projets (Sénégal) du 07 juin 2022	5 899,15 €
BC-2022-062	11/06/2022	Cérémonie JYPM - cocktail 35 personnes	1 115,40 €
BC-2022-063	15/06/2022	Conception graphique de la CHARTE YCID	330,00 €
BC-2022-064	15/06/2022	Relookage graphique du LOGO YCID	165,00 €
BC-2022-065	16/06/2022	Plaquette YCID	1 260,00 €
BC-2022-066	28/06/2022	Dégustation atelier 86	539,00 €
BC-2022-067	29/06/2022	Marché S-PF-704858 GA 2020-001 : Marché MDY YCID : Matériel stand forum mondial de l'eau de Dakar au Sénégal en mars 2022	1 006,16 €
BC-2022-068	29/06/2022	SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES - Salon de l'Etudiant en Yvelines - 21 janvier 2023 - Stand : Commande N° 338T80Y-1	1 260,00 €
BC-2022-069	29/06/2022	Projet Clés en main santé Sénégal	20 000,00 €
BC-2022-070	29/06/2022	Contribution aux frais de développement de l'outil bourse aux partenariats	400,00 €
BC-2022-071	20/07/2022	Abonnement à la parution digitale de Jeune Afrique (5 utilisateurs)	408,40 €
BC-2022-072	20/07/2022	Intervention - Formations ESCI	1 200,00 €
BC-2022-073	29/08/2022	Village de la Solidarité Foire St Matthieu à Houdan du 22 au 26/09/2022 9 tentes (avec montage/démontage)	2 353,80 €
BC-2022-074	30/08/2022	Village de la Solidarité Foire St Matthieu à Houdan du 22 au 26/09/2022 9 tables et chaises	274,02 €
BC-2022-075	30/08/2022	Visuels Affiches et flyers - JAYCI	275,00 €
BC-2022-076	06/09/2022	Assurance RC 2022	1 117,75 €
BC-2022-077	08/09/2022	Réalisation de 2 derniers épisodes de bande-dessinée/eau	100,00 €
BC-2022-078	08/09/2022	Impression 200 guides mobilité	901,80 €
BC-2022-079	08/09/2022	Atelier masque pour fête de St Matthieu à Houdan	1 000,00 €
BC-2022-080	15/09/2022	2 spectacles de conte pour fête de St Matthieu à Houdan	600,00 €
BC-2022-081	22/09/2022	Impression 2 affiches A0 Village solidarités	60,24 €
BC-2022-082	23/09/2022	Formation : Module N° 2 : Formation complémentaire en GDP et cadre logique 05 juillet 2022	435,70 €
BC-2022-083	23/09/2022	Repas pour formation sur les projets agricoles du 17 septembre 2022	156,89 €
BC-2022-084	28/09/2022	Impression 100 Affiches JAYCI	97,20 €
BC-2022-085	29/09/2022	Impression d'une seule affiche bienvenue	30,12 €
BC-2022-086	29/09/2022	Repas pour Apér'YCID du 22 septembre 2022	189,48 €
BC-2022-087	30/09/2022	Billets de train/Alain GOSSET : + Aller : Quimper/Versailles du 13/10/2022 (départ 05h16)/arrivée 10h23) + Retour : Paris/Quimper du 13/10/2022 (départ 16h56)/arrivée 20h37)	208,40 €
BC-2022-088	05/10/2022	Impression livret entreprise + eau + YPD	1 461,60 €
BC-2022-089	05/10/2022	Réalisation de la session 1 de formation + support de formation 2022	3 600,00 €

3- DELIBERATIONS

Délibération n° CA/2022/029

Décision budgétaire modificative 2022-2

Annexe(s) à la délibération :

Exposé des motifs :

Cette décision vise à réaliser des virements entre chapitres budgétaires afin de tenir compte des dernières prévisions de l'exercice 2022. Globalement, le budget prévisionnel demeure constant, il n'y a pas de modification de l'équilibre. Les mouvements concernés par cette décision affectent l'imputation des dépenses et visent à financer :

- L'alimentation de l'AE Coopération internationale et développement liées aux prestations du projet Clés en main pour un montant total de 38 967€ sur l'opération Animation du territoire ;
- L'alimentation de l'AE Coopération internationale et développement liées aux prestations du projet Clés en main pour un montant total de 25 633€ sur l'opération Soutien aux initiatives yvelinoises.

Ces mouvements sont rendus possibles par le biais :

- Une recette du MEAE de 29 568€ ;
- Du transfert du chapitre 11 de l'opération Accompagnement des acteurs yvelinois de 15 000€ ;
- Du transfert du chapitre 11 l'opération Animation du territoire de 11 600€ ;
- Du transfert du chapitre 12 l'opération Animation du territoire de 3 360€ ;
- Du transfert du chapitre 21 l'opération Animation du territoire de 2 200€ ;
- Du transfert du chapitre 11 l'opération Développement économique de 2 662€ ;
- Du transfert du chapitre 12 l'opération Moyens généraux de 210€ ;

DECISION :

Article 1- La décision modificative au budget d'YCID 2022 est adoptée de la manière suivante :

- Dépenses de fonctionnement : +64 600,00€
 - o Chapitre 65 : +64 600,00€
- Dépenses de fonctionnement : -32 832,00€
 - o Chapitre 11 : -29 262,00€
 - o Chapitre 12 : - 3 570,00€
- Dépenses d'investissement : -2 200,00€.
 - o Chapitre 21 : -2 200,00€
- Recettes de fonctionnement : +29 568,00€.
 - o Chapitre 74 : +29 568,00€

Article 2- La décision modificative et le budget rectifié qui en résulte sont déclarés exécutoires à compter de leur transmission à l'agent comptable du groupement.

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Article 3- Le Directeur du groupement est autorisé à exécuter le budget modifié, conformément aux dispositifs statutaires, du règlement intérieur et du règlement budgétaire et financier.

	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
Membres du CA					
Résultat du vote :	ADOPTÉ <input type="checkbox"/>		REJETÉ <input type="checkbox"/>		

Délibération n° CA/2022/030

Cotisation 2022 d'YCID à la Maison des Yvelines

Annexe(s) à la délibération : - délibération MDY CA 2022-03 (*annexe 2*)

Exposé des motifs :

Afin de faciliter la réalisation des activités d'YCID au Sénégal, YCID a suscité en 2015 la création d'une association de droit sénégalais, à laquelle revient la gestion des éléments patrimoniaux réunis pour ces activités au Sénégal, dont le siège est basé à Ourosogui dans le Département de Matam. Cette association, dénommée « La Maison des Yvelines » (MDY), a été autorisée par le gouvernement sénégalais le 14 janvier 2015. En 2016, l'association a été enregistrée auprès des autorités publiques togolaises afin de permettre l'ouverture d'une antenne de représentation dans ce pays, dont les activités concernent l'Afrique de l'Ouest en général (hors Sénégal et Mali). Un marché a été conclu entre YCID et la Maison des Yvelines et notifié à la date du 23 janvier 2020. YCID étant membre de droit de l'association, paye une cotisation annuelle dont le montant est déterminé par le Conseil d'administration de la MDY. Lors d'une séance de ce Conseil d'administration le 20 mai 2022, le montant pour l'année 2022 a été fixé à 3 000€ permettant la participation aux charges de fonctionnement de l'association.

DECISION :

Article 1- Approuve la cotisation pour l'année 2022 à la Maison des Yvelines (3 000€).

Article 2- Dit que les crédits correspondants seront imputés sur le programme « Accompagnement des acteurs yvelinois » chapitre 11 article 6281 du budget 2021 et suivants.

	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
Membres du CA					
Résultat du vote :	ADOPTÉ <input type="checkbox"/>		REJETÉ <input type="checkbox"/>		

Délibération n° CA/2022/031

Renouvellement de la campagne des bourses CYAM 2023

Annexe(s) à la délibération : - règlement des bourses CYAM (*annexe 3*)

Exposé des motifs :

Le 19 novembre 2015, le Conseil d'administration a adopté le règlement des bourses « Citoyens des Yvelines, acteurs du monde » (CYAM) permettant de proposer des bourses de 500 ou 700€ pour des séjours internationaux, à titre individuel, à des jeunes âgés de

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



18 à 30 ans et résidant dans les Yvelines, dans le cadre d'actions en lien avec la lutte contre la pauvreté se déroulant dans la liste des pays éligibles adoptée par YCID.

139 bourses ont été attribuées depuis la mise en place du dispositif pour un montant d'engagement financier pour YCID 84 100€.

Il est proposé de reconduire la campagne en 2023 en vue de l'attribution de 30 bourses maximum.

La communication sera faite en direction de tous les établissements d'enseignement supérieur des Yvelines. Comme chaque année, il est proposé de déléguer au Directeur du groupement le soin d'établir le calendrier (dépôt des candidatures en mars, sélection en avril) et la composition du Jury appelé à auditionner les candidats.

DECISION :

- Article 1-** Approuve le renouvellement de la campagne des bourses « CYAM » pour l'année 2023.
- Article 2-** 30 bourses « CYAM » pourront être attribuées en 2023 sur la base du règlement figurant en annexe de la présente délibération.
- Article 3-** Les crédits correspondants seront imputés sur l'opération « Soutien aux acteurs yvelinois », chapitre 65 article 6513 du budget 2022.
- Article 4-** Le Conseil d'administration délègue au Directeur du groupement le soin de définir la composition du Jury, de le réunir et d'établir le calendrier de la campagne d'attribution des bourses.

	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
Membres du CA					
Résultat du vote :	ADOPTE <input type="checkbox"/>		REJETE <input type="checkbox"/>		

Délibération n° CA/2022/032

Convention de partenariat avec l'IFEP pour la mise en œuvre du programme Collèges solidaires

Annexes à la délibération : - Convention de partenariat (*annexe 4*)

Exposé des motifs :

En 2022, YCID a rejoint la deuxième phase du programme « Renforcer l'Education à la Citoyenneté Internationale sur nos Territoires par une Approche Locale autour des Objectifs de Développement Durable » (RECITAL ODD) porté par la CIRRMA. Dans le cadre de ce programme, YCID s'est engagé à expérimenter un nouveau dispositif pour sensibiliser les collégiens yvelinois des réseaux d'éducation prioritaire aux Objectifs de développement durable et à la solidarité internationale. A cette fin, YCID a collaboré avec l'association Insertion, Formation, Education, Prévention (IFEP) pour concevoir le programme Collèges solidaires.

L'IFEP est une association spécialisée dans la prévention et la lutte contre l'exclusion scolaire, intervenant dans les collèges yvelinois. L'association met à disposition des collèges yvelinois des chargés de prévention qui mènent des projets variés dans l'objectif de lutter contre l'exclusion scolaire. Les collèges participants au programme

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



de jumelage sont identifiés par les chargés de prévention de l'IFEP en fonction de l'appétence des principaux pour le programme.

Ce programme a pour objectif d'informer et sensibiliser au développement durable et à la coopération internationale dans les collèges pour contribuer à former des citoyens du monde actif ; sensibiliser les élèves aux métiers de l'environnement et du développement durable ; et enfin, créer du lien entre acteurs de la coopération internationale en Yvelines (établissements scolaires, « jeunes » et associations).

Le programme est structuré en 3 phases :

- *Phase 1* : cadrage et mobilisation. Elle inclut la sélection des collèges yvelinois et des associations yvelinoises, la formation de binômes et la mise en relations via les associations yvelinoises avec des partenaires (collèges) en Afrique.
- *Phase 2* : mise en relation des collèges yvelinois et africains. Cette phase consiste à initier la relation entre établissements à deux niveaux : au niveau des collégiens, à travers la mise en place d'une correspondance par email ou par WhatsApp ; au niveau institutionnel entre les chargés de prévention et les enseignants pour échanger sur le projet de jumelage.
- *Phase 3* : projet commun dans le cadre du jumelage. Autour d'un des ODD, les collèges réalisent au moins 3 réunions : une réunion d'information, une réunion d'échange/réflexion sur les pistes d'actions et une réunion sur la découverte des métiers de l'environnement afférents à la thématique abordée. A l'issue de cette expérience, les élèves yvelinois et africains présenteront leur projet à travers une cérémonie officielle de jumelage et un concours de fin d'année inter-collèges.

Il est proposé de signer une convention de partenariat de 3 ans avec l'IFEP pour cadrer la mise en œuvre de ce programme.

DECISION :

Article 1- Approuve la convention de partenariat avec l'IFEP pour la mise en œuvre du projet « Collèges solidaires ».

Article 2- Autorise le Directeur à signer la convention de partenariat.

Article 3- Dit que les crédits correspondants seront imputés sur le programme « Animation du territoire » du budget 2022 et suivants.

	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
Membres du CA					
Résultat du vote :	ADOPTÉ <input type="checkbox"/>		REJETÉ <input type="checkbox"/>		

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



4) POINTS DIVERS.

- a) Projets « Clés en main » cofinancés par le MEAE.
- b) Financements MEAE.